

29 Mar 2024 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2024

Frais d'administration attribués aux organismes assureurs pour 2024

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les montants des frais d'administration attribués aux organismes assureurs pour l'année 2024.

Les montants des frais d'administration attribués aux organismes assureurs pour l'année 2024 sont fixés à :

- 1.285.441.000 euros pour les cinq unions nationales
- 22.804.000 euros pour la Caisse des soins de santé de HR Rail

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be